## Déclaration des recruteurs

"Nous, dirigeants et responsables exerçant notre fonction de recruteurs dans des entreprises publiques ou privées, dans le monde marchand ou non-marchand, dans des branches professionnelles et de taille différentes, souhaitons, par cette Déclaration, faire entrer la reconnaissance de la citoyenneté et de l'engagement dans nos critères de recrutement.

L'année 2011 avait été proclamée par le Conseil des ministres et le Parlement européens « Année européenne du bénévolat et du volontariat ». Une récente étude a montré l'importance des compétences acquises par les bénévoles et l'impact positif qu'elles peuvent avoir dans leurs futures pratiques professionnelles. Cette étude démontre également que les entreprises sous-estiment dans leurs critères de recrutement les compétences acquises par les jeunes bénévoles.

Si près d'un quart des jeunes, de toutes origines sociales et géographiques, s'engagent dans des actions citoyennes, cette démarche relève d'un choix assumé, susceptible d'enrichir leur panel de compétences. Par expérience, nous constatons que les nouvelles recrues enrichies par une expérience de bénévolat constituent, en tous points, un atout pour nos activités en particulier et pour le monde professionnel en général.

Ces compétences sont indispensables à la vie professionnelle, parmi lesquelles des compétences très opérationnelles telles que la conduite de projets, le travail en équipe, la recherche d'informations, la capacité à créer et entretenir un réseau, à coopérer, l'écoute et l'empathie, la gestion du temps et des ressources, la planification et des compétences plus génériques et transversales telles que la réflexivité, la capacité à tenir un cadre, à convaincre, à donner du sens pour soi et pour l'autre, à négocier et à prendre des risques, à faire preuve de courage. . .

Ces compétences susceptibles d'être acquises sont précieuses et constituent une vraie valeur ajoutée entre deux jeunes à diplômes équivalents qu'ils soient issus d'une université, ou d'une grande école. Ce constat nous amène à nous réinterroger sur nos critères de sélection. De facto, nous devons porter une attention plus particulière à ces engagements et actions et poser des questions sur le sujet lors des entretiens d'embauche pour en valoriser la plus-value dans le champ professionnel.

Nous, dirigeants et responsables, déclarons nous engager à « recruter autrement » en valorisant, dans nos recrutements, les compétences complémentaires acquises par les jeunes diplômés ayant mené, pendant leur cursus de formation, des expériences de bénévolat associatif. "

Démarche initiée par :



Démarche soutenue par :





